

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO

La fonction de responsable de l'activité de collecte, ne sera plus dans le Code de la Santé publique parce que cette fonction ne sera plus nécessairement exercée par un médecin.

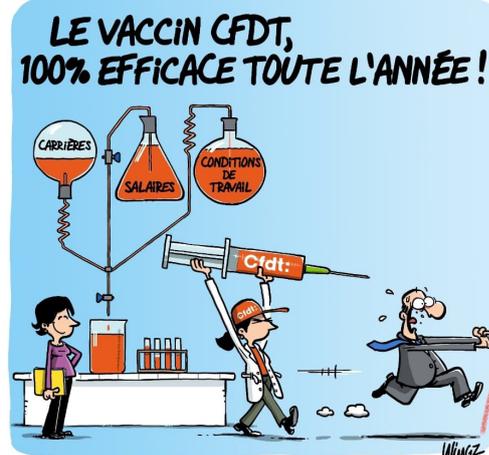
Intervention du Président

► La direction alerte les élus sur **les objectifs plasma** qui sont **en retard** par rapport aux objectifs budgétaires et pourront être en décalage par rapport aux besoins du LFB.

❖ L'EFS devra retrouver des **capacités opérationnelles** plus importantes afin d'atteindre ses objectifs.

► **Au sujet de la crise Ukrainienne**, il a été décidé de suspendre tout nouveau programme de coopération scientifique avec les autorités russes tant que cette guerre continuera.

► La **CFDT a rappelé au président l'importance de la rénovation des classifications et des rémunérations** et espère que les choses évolueront positivement dès cette année et que les moyens seront à la hauteur des besoins de l'EFS.



RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE PROJET AMI

► Retours positifs suite à l'enquête qui a été réalisée par l'équipe projet auprès des équipes et utilisateurs. Des évolutions fonctionnelles ont été identifiées et seront planifiées sur 2022.

❖ Un **point problématique** est l'existence de **3 types de téléphonie différents** au sein des ETS.

❖ **Organisation astreinte** : l'équité est respectée, roulement au sein de la région et dans le domaine de compétence. Pas de contrainte AMI le lendemain d'une astreinte.

PROJET INNOVADON

► **Projet amorcé dès 2018, INNOVADON doit permettre à l'EFS de s'adapter aux attentes des donneurs.**

❖ On retrouve **7 sous-programmes** soutenus par des initiatives transverses :

- ♦ Améliorer les conditions d'accès au don du sang.
- ♦ Bâtir un dispositif de relation donneurs omnicanal.
- ♦ Rendre les donneurs plus autonomes grâce aux outils digitaux.
- ♦ Personnaliser la relation donneurs pour mieux les recruter et les fidéliser.
- ♦ Mettre en place un programme de reconnaissance de l'engagement donneurs.
- ♦ Infuser la culture donneurs et développer une qualité relationnelle.
- ♦ Proposer des lieux d'accueil physiques agréables et conviviaux (par exemple le Projet des blouses NVAQ).

❖ Concernant le sujet sur le digital, il est prévu le lancement d'un nouveau site web le 27 avril.

❖ Autre sujet qui devrait voir le jour prochainement, c'est le questionnaire préalable au don dématérialisé.

CONSULTATION SUR LE PROJET C-CAD

► Ce projet permet d'automatiser le retrait de l'Amotosalem lors du traitement IA des plaquettes.

Déclaration des élus CFDT :

► Ce projet porté par le national n'avait pas fait l'objet d'une consultation.

❖ Il est regrettable que sa mise en place ait été différée par la décision de la direction de refuser de consulter les IRP, contraignant le CSEC à saisir le tribunal qui lui a donné raison.

► Les élus **CFDT déplorent le retard pris dans le déploiement de ce projet** qui va réduire le travail du dimanche, supprimer le travail du soir en améliorant les conditions de travail.

► Nous souhaitons vivement que l'EFS Ile-de-France puisse bénéficier aussi des avancés de ce projet, ce qui pourra être fait dans un deuxième temps.

► Nous restons donc dans l'attente de l'étude ergonomique.

La CFDT donnera un avis favorable à ce projet.



CONSULTATION SUR LE PROJET DE DÉCRET :

L'évolution de la réglementation de certaines qualifications des personnels

Les principales dispositions du projet de décret doivent être prochainement soumis au Conseil d'Etat.

➤ Pour l'entretien préalable au don, trois modifications principales à retenir :

❖ L'ouverture de l'entretien pré-don aux étudiants en médecine qui auront donc validé la deuxième année du deuxième cycle des études médicales.

❖ La modification des prérequis d'expérience des IDE avec le remplacement des deux ans d'expérience dans l'activité de collecte par une expérience professionnelle préalable (sans aucune précision du type d'expérience).

❖ Une formation à l'entretien préalable au don pour tous les professionnels réalisant l'EPD (dont les étudiants en médecine et les médecins) qui ne sera plus le DU.

➤ Ce sera l'EFS qui pourra modifier les conditions de formation et de compétences pour accéder à ses métiers alors que jusqu'à maintenant elles sont déterminées par arrêté ministériel.

La CFDT demande à ce que chaque modification décidée par l'EFS fasse l'objet d'une consultation du CSEC.

Pour la fonction de responsable de l'activité de collecte, elle ne sera plus dans le Code de la Santé publique parce que cette fonction ne sera plus nécessairement exercée par un médecin.

La CFDT s'interroge sur le devenir de la responsabilité managériale et médicale des collectes ? Est-ce que tout reposera sur le responsable régional ?

➤ La direction précise qu'aujourd'hui dans beaucoup de régions, il y a des responsables de la collecte médecins avec des adjoints non médecins. Demain, on va renforcer la valeur médicale dans l'organisation de la responsabilité et de l'expertise avec une distinction entre le rôle managérial et le rôle médical.

➤ Le projet de décret vise aussi à ouvrir la possibilité aux pharmaciens biologistes d'exercer la totalité du conseil transfusionnel.

Les élus CFDT n'ont pas souhaité rendre un avis ce jour.

Il a été demandé à la direction des informations complémentaires :

➤ Un retour sur la possibilité d'intégrer la formation en plus des habilitations pour les médecins et les IDE pour la partie EPD.

➤ Une consultation du CSEC pour toutes modifications des compétences métiers.

➤ Quels seront les moyens pour être informés de ces éventuelles évolutions ?

➤ Fournir l'analyse de risque et d'impact qui a été réalisé.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE 2022

Présentation de l'expert Syndex :

➤ Au niveau du plasma LFB, forte diminution des prélèvements d'aphérèses qui est directement liée à la situation de tension très forte sur le personnel, la crise sanitaire a désorganisé les équipes avec un niveau d'absentéisme important, des lieux de collecte indisponibles car dédiés à la vaccination et un nombre de postes vacants important.

❖ Surtout, il y a une réorientation du personnel de l'aphérèse vers le sang total.

➤ Pour la première fois, il y a une augmentation de l'IH alors même que la trajectoire des CGR n'augmente pas. C'était un point d'interrogation.

➤ L'EFS n'est toujours pas membre de la commission de hiérarchie des actes de biologie médicale. Là aussi, un point d'étonnement, sachant l'importance de l'EFS est le premier laboratoire d'analyses en France.

➤ Pour l'EPDR 2022 une forte hausse du chiffre d'affaire, mais qui est liée à l'augmentation de +3,3 % des PSL décidée par les tutelles pour couvrir le coût des mesures salariales décidées en juillet 2021 (54 points, 15 points et augmentation de l'enveloppe des EI). Ces mesures s'appliquent à partir de septembre 2021 et sont supportées en 2021 par l'EFS, l'augmentation de 3,3% n'intervenant qu'au 01 janvier 2022. Le coût en année pleine est de l'ordre de 20 millions d'euros.

➤ Baisse de la subvention CNAM de 10 millions d'€, cette subvention avait été accordée au moment du choc fiscal du changement de régime de TVA.

TOUS UNIS !

